

U-18-11

Résolution pour l'AGA 2018 :

Motionnaire : Dalhousie

Sujet : Agents chargés de l'application de la loi

Attendu que la majorité des villages, villes, DSL, collectivités rurales et municipalités régionales n'ont pas d'agent chargé de l'application de la loi,

Attendu que cette situation constitue un dilemme pour l'application des règles et règlements municipaux,

Il est résolu que l'UMNB proposera la création d'un poste d'agent spécialisé dans l'application de la loi, que ce soit par l'entremise des services de shérif ou qu'il soit embauché par les CSR, et ce poste sera financé au moyen d'une taxe chargée aux municipalités mentionnées ci-dessus et il sera à la disposition des organismes municipaux ci-dessus à un tarif horaire raisonnable.